

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87% Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR d'Amange est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

CODE UAI : 0391213GMFR de : AMANGE

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée, comme la MFR.

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

⇒ **Uncalculateur** est mis à votre disposition sur notre site internet. Connectez-vous sur <http://www.mfr-amange.fr/> et suivez l'onglet taxe d'apprentissage.

Vous pourrez ensuite vous rendre sur le site de notre partenaire AE3 (<https://myentreprise.ae3.org/?origine=284>) qui se charge, après votre inscription, de l'encaissement de votre règlement et de l'envoi de votre reçu libératoire.

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (en jaune partie à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel :

Mail :

Montant du versement: €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété par mail : **mfr.amange@mfr.asso.fr**

Pour toutes informations complémentaires contactez-nous par téléphone au **03 84 70 61 28**